



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-221

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2022

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /

R24-2022-07-25-00002 - ARRETE N° 2022-DD45-OSMS-0019?? Portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) du Loiret (5 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Loiret

R24-2022-07-25-00002

ARRETE N° 2022-DD45-OSMS-0019

Portant nomination des membres du Comité
départemental de l'aide médicale urgente, de la
permanence des soins et des transports
sanitaires (CODAMUPS) du Loiret

**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

ARRETE N° 2022-DD45-OSMS-0019

Portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) du Loiret

La Préfète du Loiret
Chevalier de la légion d'honneur

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÔM préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la décision n°2022-DG-DS45-0001 du 2 février 2022, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDERANT les candidatures proposées conformément aux dispositions de l'article R 6313-1-1 du code de la santé publique ;

SUR PROPOSITION DE Madame la Directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

A R R E T E N T

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département de Loiret :

1. Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental du Loiret :
Titulaire : Monsieur GRANDPIERRE Alain
- Deux maires désignés par l'association départementale des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires du département :
Titulaire : Monsieur DUPATY Gérard, Maire d'AMILLY
Suppléant : Madame ALLAIRE Marie, Adjointe à la Mairie d'OLIVET

2° Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

- Un médecin responsable du SAMU
Titulaire : Monsieur le Docteur BATHÉLIER Stéphane
- Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département
Titulaire : Monsieur le Docteur AUCHERES Guillaume
- Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence
Titulaire : Monsieur Jean-Luc DAVIGO
- Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :
Titulaire : Monsieur GAUDET Marc
Suppléant : en attente de désignation
- Le directeur départemental du service d'incendie et de secours :
Titulaire : Monsieur le Colonel FUCHS Christophe
Suppléant : Monsieur le Colonel CHAUVIN Fabrice
- Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :
Titulaire : Monsieur le Médecin-Colonel BOQUET Erik
Suppléant : Madame le Médecin-Capitaine LELEU Claire
- Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :
Titulaire : Monsieur le Lieutenant-Colonel GAMEL Pierre
Suppléant : en attente de désignation

3° Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :
Titulaire : Madame le Docteur DECREUSE Marie
Suppléant : Monsieur le Docteur LINASSIER Philippe
- Quatre représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :
Titulaires :
Monsieur le Docteur BIDAUT Pierre
Madame le Docteur RENAUD Pascale
Monsieur le Docteur RIVIERE Philippe
Suppléants : en attente de désignation
- Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :
Titulaire : Madame GRIVET Sylvie
Suppléant : Monsieur BRIMONT Alexandre

- Deux praticiens hospitaliers sur proposition chacun respectivement des deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
 - Titulaires : en attente de désignation
 - Suppléants : en attente de désignation
- Un médecin sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé :
 - Titulaire : en attente de désignation
 - Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental :
 - SOS Médecin :
 - Titulaire : Monsieur le Docteur BEKHECHI Arslan
 - Suppléant : Madame le Docteur GALTIER-MONGEANT Betty
 - MMG Orléans Sud :
 - Titulaire : Monsieur le Docteur VILLE Laurent
 - Suppléant : Monsieur le Docteur VIGIER Stéphane
 - MMG Pithiviers :
 - Titulaire : Madame le Docteur MYQYASS Latifa
 - Suppléant : Madame le Docteur BERTHEAU Alette
 - Sully sur Loire :
 - Titulaire : Monsieur le Docteur REY Philippe
 - Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :
 - Titulaire : Monsieur LEBRERE Antoine
 - Suppléant : Monsieur BOYER Olivier
- Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :
 - FEHAP :
 - Titulaire : Monsieur LESEIN Guillaume
 - Suppléants : Madame DUFRESNE Véronique
 - FHP :
 - Titulaire : Monsieur TULIPANI Stéphane
 - Suppléant : Monsieur BORDEAUX MONTRIEUX Eric
- Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :
 - FNAA :
 - Titulaires : Monsieur FABRE Philippe et Monsieur ROCHA Raphaël
 - Suppléants : Monsieur THIBAUT Loïc et Monsieur VACQUEREL Hervé
 - FNAP :
 - Titulaire : en attente de désignation
 - Suppléant : en attente de désignation
 - CNSA :
 - Titulaire : Monsieur ANDESQUARD Jean Pierre
 - Suppléant : Monsieur HORSTMANN Guillaume
 - FNMS :
 - Titulaire : en attente de désignation
 - Suppléant : en attente de désignation

- Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :
Titulaire : Monsieur ENGEL Stéphane
Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :
Titulaire : Monsieur SEPTFONDS Matthieu
Suppléant : Madame BOITEUX-BARRAT Véronique
- Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine :
Titulaire : Monsieur FRANCHI Jean-Marc
Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :
Titulaire : Monsieur le Docteur ARNAUD Thierry
Suppléant : Monsieur le Docteur LAVIALLE Frédéric
- Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes :
Titulaire : Monsieur le Docteur FAVRE François
Suppléant : en attente de désignation

4° Au titre des associations d'usagers

Titulaire : Monsieur GUYOT Gilles
Suppléant : Monsieur GLORET Didier

ARTICLE 2 : A l'exception des représentants des collectivités territoriales, nommés pour la durée de leur mandat électif, les autres membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés pour une durée de trois ans.

ARTICLE 3 : En l'absence de dispositions législatives relatives à la nécessité de prendre un arrêté de nomination pour les deux sous-comités visés par l'article R6313-3 du code de la santé publique, les membres nommés sur le présent arrêté seront, pour certains et conformément à la loi, membres des deux sous-comités pré-cités.

ARTICLE 4 : Un avenant précisera ultérieurement la nomination des trois membres désignés par leurs pairs au sein du Comité Départemental pour les représenter au sein du sous-comité des transports sanitaires, à savoir deux représentants des collectivités territoriales et un médecin d'exercice libéral, conformément au 9° de l'article R6313-5 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 : La présente mesure peut être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa notification :

- Par voie de recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Par voie de recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1).

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 juillet 2022

La Préfète du Loiret

Signé : Régine ENGSTRÖM

Pour le directeur général de l'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire

la directrice départementale du Loiret

Signé : Catherine FAYET